

CONDITIONS DE PARTICIPATION

FAITS ET CHIFFRES DU SALON



INNOTEQ

LE SALON DE L'INDUSTRIE.
2-5 MARS 2021 | BERNE

BERNEXPO[®]
GROUPE

1. DATES POUR VOTRE PLANIFICATION (SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS)

Début de l'attribution des halles aux exposants/ Co-exposant	26 mars 2020	auprès de BERNEXPO AG
Envoi d'e-mails pour la répartition des stands, commandes techniques au Service Center en ligne (OSC ¹)	Septembre 2020	aux exposants
Envoi de la facture d'acompte	2 semaines après la confirmation du stand	aux exposants
Échéance de la facture d'acompte	Conformément au délai de paiement	auprès de BERNEXPO AG
Envoi de matériel publicitaire	À partir du 1 ^{er} novembre 2020	aux exposants
Informations détaillées de montage et de démontage (concept de circulation)	À partir de novembre 2020	aux exposants
Date limite d'envoi du dossier technique (commande via OSC)	15 janvier 2021	auprès de BERNEXPO AG
Envoi des cartes d'exposant et de parking	Février 2021 (après réception du paiement de la facture d'acompte)	aux exposants
Montage	Conformément au plan de montage Envoi avec confirmation du stand	
Exposition	2-5 mars 2021	
Démontage	Conformément au plan de démontage	
Facture finale	Avril 2021	aux exposants
Échéance de la facture finale	Conformément au délai de paiement	auprès de BERNEXPO AG

2. HORAIRES D'OUVERTURE (SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION:

Mardi	2 mars 2021	De 9h00 à 17h00
Mercredi	3 mars 2021	De 9h00 à 17h00
Jeudi	4 mars 2021	De 9h00 à 17h00
Vendredi	5 mars 2021	De 9h00 à 17h00

Pour les exposants: de 8h00 à 18h00

3. PATRONAGE

Swissmechanic
Felsenstrasse 6
8570 Weinfelden

T +41 71 626 28 00
info@swissmechanic.ch
www.swissmechanic.ch

Swissmem
Pfungstweidstrasse 102
8005 Zurich

T +41 44 384 41 11
info@swissmem.ch
www.swissmem.ch

tecnoSwiss
Rigistrasse 12
6045 Meggen

T +41 41 377 47 45
mail@tecnoSwiss.ch
www.tecnoSwiss.ch

¹ Online Service Center (OSC): www.osc.bernexpo.ch

4. ORGANISATEUR

BERNEXPO AG

INNOTEQ

Mingerstrasse 6

Postfach

3000 Berne 22

T +41 31 340 11 11

innoteq@bernexpo.ch

www.innoteq.ch

5. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes «conditions de participation» s'appliquent au salon INNOTEQ et complètent les «conditions générales de participation» de BERNEXPO AG respectivement valables. Le «règlement d'exploitation» de BERNEXPO AG respectivement valable est également déterminant, tout comme les «informations techniques sur les halles» respectivement applicables. Tous les documents sont disponibles sur www.innoteq.ch.

6. OBJET DU SALON

L'INNOTEQ est le nouveau salon leader suisse pour l'industrie des machines-outils, les négociants de machines et d'outils et les fournisseurs de l'industrie MEM.

7. EXPOSANTS ADMIS

Sont admis à participer au salon en tant qu'exposants toutes les entreprises et les personnes privées ayant un rapport avec la thématique. Il n'existe aucun droit d'admission. Les demandes d'admission peuvent être refusées sans justification.

8. ATTRIBUTION DES STANDS

L'attribution des stands est effectuée par la direction du salon qui tient compte des souhaits exprimés par les exposants dans les limites de ses possibilités. La direction du salon se réserve le droit d'arrondir à la hausse ou à la baisse les surfaces de stand commandées afin de les adapter aux conditions. Si nécessaire, elle peut déplacer le stand d'un exposant et lui en attribuer un autre ou en réduire la surface sans aucune obligation de dédommagement. La direction du salon peut se charger de modifications qui s'avèreraient nécessaires pour des raisons techniques ou esthétiques après accord avec les exposants concernés.

Lors de l'attribution des stands, la direction du salon privilégie les exposants qui se sont inscrits rapidement. La taille de stand annoncée est un autre critère d'attribution des stands.

9. AFFILIATION AUX ASSOCIATIONS

SWISSMECHANIC, SWISSMEM UND TECNOSWISS

Les membres des associations mentionnées bénéficient de tarifs réduits. On entend par membres ceux qui ont souscrit une adhésion auprès des associations partenaires pour l'année de l'exposition. **Les éventuelles différences au niveau du tarif de location du stand seront facturées a posteriori.** Les listes correspondantes sont transmises à la direction de la manifestation par les associations. L'inscription du nom comme membre de l'association respective doit correspondre à l'inscription en tant qu'exposant.

10. TARIFS (INDICATIONS DE PRIX, TVA EN SUS)

Les prestations suivantes s'ajoutent dans tous les cas à la location du stand:

- Pack de communication (point 11)
- Enlèvement des ordures (point 12)

10.1 LOCATION DE STAND DANS LES HALLES (SURFACE DE STAND)

MEMBRES DE SWISSMECHANIC, SWISSMEM ET TECNOSWISS

Numéro d'article	Description	Prix par m ²	
100011	Location de la halle	CHF	190.00
100013	Deuxième niveau de stand et autres niveaux	CHF	95.00

Suppléments parties frontales: 2 parties frontales 10 %, 3 parties frontales 15 %, 4 parties frontales 20 %, dès 100 m² aucun supplément partie frontale

NON-MEMBRES

Numéro d'article	Description	Prix par m ²	
100010	Location de la halle	CHF	230.00
100012	Deuxième niveau de stand et autres niveaux	CHF	115.00

Suppléments parties frontales: 2 parties frontales 10 %, 3 parties frontales 15 %, 4 parties frontales 20 %, dès 100 m² aucun supplément partie frontale

10.2 PACK DE STAND – TOUT INCLUS

Détails complémentaires conformément aux informations de One Shop.

PACKAGE STAND COMFORT PLUS

MEMBRES DE SWISSMECHANIC, SWISSMEM ET TECNOSWISS

Numéro d'article	Description	Prix	
104207	Pack de stand	CHF	7 100.00
104207	m ² supplémentaire	CHF	520.00

Stand individuel avec 4 côtés ouverts à partir de 30 m² + 5 %

NON-MEMBRES

Numéro d'article	Description	Prix	
104204	Pack de stand	CHF	7 450.00
104204	m ² supplémentaire	CHF	550.00

Stand individuel avec 4 côtés ouverts à partir de 30 m² + 5 %

PACKAGE STAND XL-PREMIUM

MEMBRES DE SWISSMECHANIC, SWISSMEM ET TECNOSWISS

Numéro d'article	Description	Prix	
106001	Pack de stand	CHF	48 000.00
106001	m ² supplémentaire	Après consultation	

NON-MEMBRES

Numéro d'article	Description	Prix	
106000	Pack de stand	CHF	49 500.00
106000	m ² supplémentaire	Après consultation	

10.3 LOCATION DE STAND DANS L'AIRE EN PLEIN AIR (REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE SANS AUCUN ÉQUIPEMENT)

Les emplacements dans l'aire en plein air sont délivrés uniquement si les halles affichent complet et sur demande spéciale. Veuillez noter que les stands et installations de stand montés dans l'aire en plein air doivent être suffisamment lestés ou fixés pour résister au vent. L'exposant concerné est responsable des éventuels dommages causés par des mesures de sécurité inadéquates.

Numéro d'article	Description	Prix par m ²
100030	Location de stand aire en plein air	CHF 115.00

10.4 LOCATION MINIMALE

Pour la location de stand et surface, le montant minimal sera facturé dans tous les cas, même si le prix est inférieur par rapport au m².

Description de l'article	Prix forfaitaire
Location minimale	CHF 1 500.00

10.5 FRAIS POUR LES CO-EXPOSANTS

Co-exposant conformément à la définition des «conditions générales de participation» respectivement valables.

En payant les frais destinés aux co-exposants, le co-exposant obtient les droits suivants:

- Adresse de l'entreprise sur le stand de l'exposant principal
- Activité de vente sur le stand de l'exposant principal
- Inscription dans le répertoire des exposants
- Droit à la commande de cartes d'hôte
- Droit à du matériel publicitaire pour l'exposant

Numéro d'article	Description	Prix forfaitaire
100060	Co-exposant	CHF 1 500.00

11. PACK DE COMMUNICATION DE BASE

L'envoi des documents d'information sur le pack de communication aux exposants aura lieu en août de l'année du salon.

11.1 RÉPERTOIRE DES EXPOSANTS

L'inscription de base obligatoire au répertoire des exposants est payante.

Numéro d'article	Description	Prix forfaitaire
606014	Inscription de base catalogue en ligne	CHF 950.00

Vous trouverez davantage de possibilités de communication dans le document distinct «Possibilités de publicité».

11.2 RÉPERTOIRE ÉLECTRONIQUE DES EXPOSANTS: VISIT.INNOTEQ.CH

Le répertoire électronique des exposants du salon INNOTEQ est mis en ligne à partir du mois de novembre de l'année précédant l'édition concernée. Toutes les inscriptions réceptionnées d'ici là sont mises en ligne. Les inscriptions réceptionnées ultérieurement sont mises en ligne en continu jusqu'au début du salon. Cette présence s'achève respectivement en août de l'année de l'édition concernée.

Options de mise à niveau du profil conformément au document «Possibilités publicitaires».

Les exigences de compensation ou autres formulées à l'attention de BERNEXPO AG ne peuvent être satisfaites si le participant n'exploite pas la période de deux ans. Les exposants et co-exposants peuvent actualiser leurs données à tout moment durant cette période.

12. ENLÈVEMENT DES ORDURES/RECYCLAGE

Les déchets et ordures doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet. Le soir précédant l'ouverture, les déchets peuvent être déposés dans les allées devant les stands. Le service de nettoyage sera chargé de l'enlèvement. Il est interdit de nettoyer les seaux de peinture dans les lavabos des toilettes. Des containers de collecte de verre sont disponibles pour le recyclage du verre usé. Une part des frais d'enlèvement des ordures/du recyclage est facturée à chaque exposant, par stand, avec la facture finale selon la pondération suivante²:

Numéro d'article	Description	Prix	
554026	Enlèvement des ordures (stand jusqu'à 25 m ²)	CHF	53.00
554026	Enlèvement des ordures (stand de 26 à 50 m ²)	CHF	63.00
554026	Enlèvement des ordures (stand de 51 à 100 m ²)	CHF	93.00
554026	Enlèvement des ordures (stand de 101 à 300 m ²)	CHF	163.00
554026	Enlèvement des ordures (stand jusqu'à 301 m ²)	CHF	245.00

13. ANNULATION D'INSCRIPTION

13.1 PAR UN EXPOSANT

Dans le cas d'une annulation d'inscription (via l'inscription en ligne ou un accord écrit par e-mail), les conditions d'annulation suivantes sont valables sous réserve du point 13.3. Le coût total de location du stand est facturé à hauteur de 25 % si l'annulation survient jusqu'à trois mois avant le salon et à hauteur de 100 % ensuite. Cette disposition est valable même dans le cas où le stand peut être à nouveau loué suite à une annulation effectuée. Les prestations de service doivent être indemnisées par l'exposant dans la mesure où elles ont déjà été effectuées.

13.2 PAR UN CO-EXPOSANT

Le supplément de co-exposant reste en tous les cas dû dans sa totalité, de même que les frais supplémentaires, même si un co-exposant ne participe pas au salon.

13.3 EN CAS DE REPORT DU SALON SUITE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Dans le cas où le salon est reporté en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, la règle suivante remplace le point 13.1. Une annulation d'inscription (via l'inscription en ligne ou un accord écrit par e-mail) n'entraîne aucuns frais pour l'exposant quel que soit le délai. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède à aucune indemnisation.

13.4 EN CAS D'ANNULATION DU SALON SUITE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Dans le cas où le salon est annulé en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, aucun coût d'annulation n'est facturé à l'exposant. Les paiements déjà effectués seront remboursés. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède donc à aucune indemnisation.

² Sous réserve d'augmentation des frais d'enlèvement pour des circonstances particulières ou de grandes quantités.

14. CARTES D'EXPOSANT

Chaque exposant reçoit une carte d'exposant par 5 m² de surface d'exposition, au moins 2 cartes et max 25 cartes, valables pour entrer sans restriction à la manifestation. Des badges d'exposant payants supplémentaires peuvent être commandés en quantité limitée par écrit auprès de One Shop. Ils seront envoyés dès février de l'année du salon et après réception du paiement. Les cartes sont seulement nécessaires durant la manifestation.

Numéro d'article	Description	Prix par pièce	
150010	Cartes d'exposant supplémentaires	CHF	37.15

15. BILLETS D'ENTRÉE

Chaque exposant reçoit un code individuel (sans restriction de quantité) avec lequel ses hôtes/clients peuvent, en s'enregistrant, commander gratuitement en ligne un billet pour INNOTEQ. Ces billets d'entrée ne sont pas facturés par BERNEXPO. Le code individuel permet en outre une traçabilité précise des hôtes/clients par exposant.

Les visiteurs qui ne sont pas enregistrés, peuvent acquérir sur place un billet d'entrée au prix de CHF 25.00.

Chaque exposant peut commander individuellement la quantité nécessaire de cartes d'invités au moment de son inscription définitive. Toutes les commandes ultérieures doivent être passées par écrit. Les cartes d'invités sont disponibles tant sur papier avec le logo de l'entreprise que sous forme électronique avec code d'accès individuel. La première commande est gratuite pour l'exposant quel que soit le nombre de cartes commandé. Toute commande ultérieure est facturée avec un forfait pour traitement/production.

Un login est délivré afin de procéder à la commande.

16. LIVRAISONS DE MARCHANDISES

Pendant la manifestation: tous les jours, une heure avant le début du salon. Les véhicules de livraison doivent avoir quitté le site d'exposition une demi-heure avant le début du salon.

17. DISPOSITIONS FINALES

Les prix indiqués ici s'entendent sans taxe sur la valeur ajoutée (sauf indication contraire). Sous réserve de modification des prix.

Le texte faisant foi est la version allemande valable au moment de l'inscription.

CONTACT

BERNEXPO AG
INNOTEQ
Mingerstrasse 6
Case postale
3000 Berne 22

T +41 31 340 11 11
innoteq@bernexpo.ch
www.innoteq.ch